



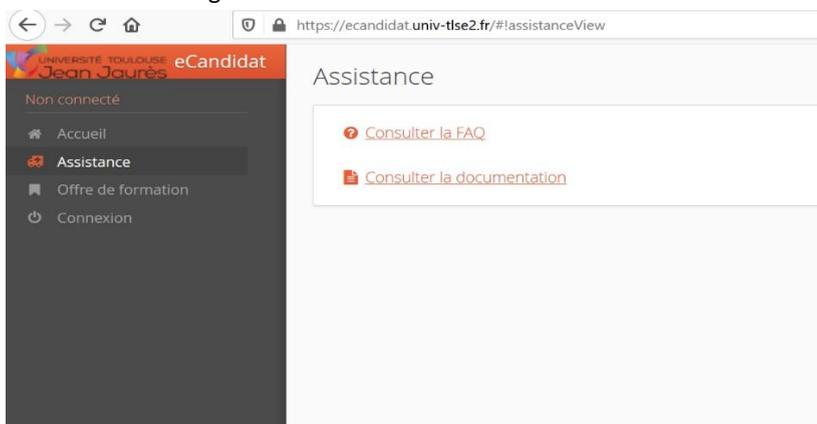
Nous vous remercions de lire attentivement ce règlement de la procédure de 5 pages, qui est une **pièce obligatoire** de votre dossier de candidature. Ce document est à signer et à déposer sur [eCandidat](#).

La signature et le dépôt des 5 pages de ce « Règlement de la procédure et conseils aux candidat.e.s) constituent la preuve que vous avez pris connaissance de tous les éléments ci-dessous (pages 1/5 à 5/5 de ce document), que vous les avez compris et que vous les acceptez.

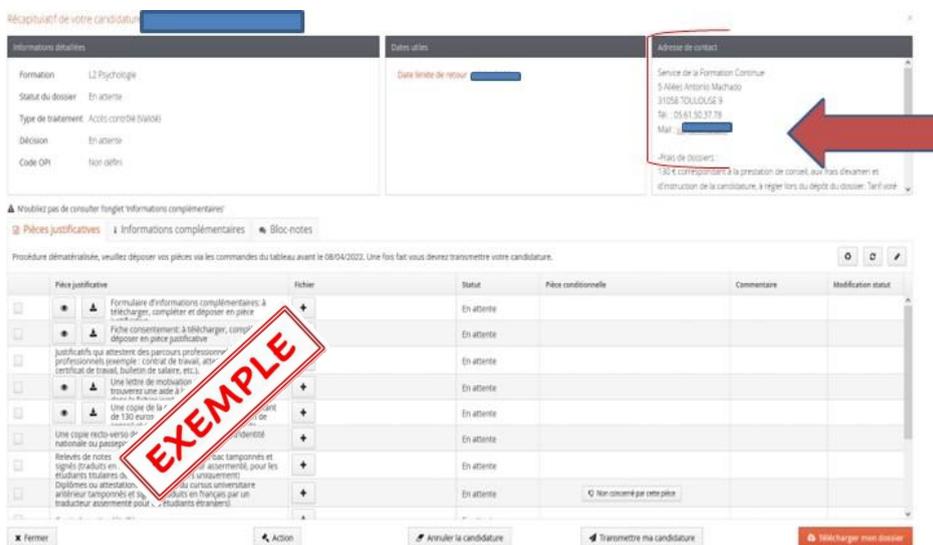
Cette procédure **ne concerne pas les réinscriptions ni les demandes d'admission en Licence 1 (L1)**, dont la candidature s'effectue via [Parcoursup](#), ou, pour les candidats extra-européens, via [Etudes en France](#). Cette candidature ne dispense pas les candidats extra-européens de réaliser les démarches prévues par la procédure [Etudes en France](#).

AIDE ET ASSISTANCE

Sur [eCandidat](#) vous trouverez une Foire Aux Questions (FAQ) répondant aux principales difficultés rencontrées. Pour cela veuillez cliquer sur **Assistance** dans le menu de gauche.



Si toutefois vous ne trouvez pas l'information attendue, nous vous remercions de vous mettre en relation, avec votre adresse contact renseignée sur votre espace [eCandidat](#), en précisant impérativement vos n° de dossier, nom et prénom (veuillez **n'utiliser que cette seule adresse mail de contact et n'envoyer qu'un seul message pour une même demande**).



RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

Cette procédure vise à **faire reconnaître des acquis de l'enseignement supérieur**, en France ou à l'étranger en application des dispositions prévues par le Code de l'Éducation, articles L613-3 à L613-6 et D613-38 à D613-50.

INFORMATIONS ET CONSEILS AUX CANDIDAT.E.S

- ✚ le parcours Psychologie - Professorat des écoles favorise la construction d'un projet professionnel vers le champ des métiers de l'enseignement, l'éducation et la formation. Il s'adresse donc aux étudiant.e.s souhaitant préparer une Licence de Psychologie tout en s'inscrivant, via la mineure Professorat des écoles, dans une formation pré-professionnalisante en français, mathématiques et sciences de l'éducation destinée aux futur.e.s professeur.e.s des écoles,
 - ✚ un cursus en Psychologie (Licence et Master) mène notamment à une profession à accès réglementé (cf. [Article 44 - Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social](#)), et prend en compte la spécialisation progressive (initiation, renforcement, approfondissement) et le continuum Licence-Master-Doctorat,
 - ✚ il est également fortement conseillé de vous inscrire en parallèle sur [Parcoursup](#) pour une demande d'entrée en Licence 1 et de vous renseigner au préalable sur les contenus des formations en Licence et en Master des mentions Psychologie (site web UT2J, JPO, SCUIO-IP, salons étudiant, etc.),
 - ✚ pour les candidat.e.s inscrit.e.s en L1 mention Psychologie en 2024-2025, il est conseillé de déposer également sa candidature en parallèle via [eCandidat](#) pour le parcours "Psychologie-Licence" en L2 du 19 au 25 mai 2025.
- Psychologie- Licences - Licence professionnelle
- L- Licence
- ✚ pour une demande d'admission, il est important que les diplômes soient dans un secteur en lien avec la Psychologie (par exemple : formations en SHS, en STS, diplômes relevant du secteur médico-social, des soins et de l'accompagnement [au sens large] à la personne),
 - ✚ pour les candidat.e.s ayant obtenu une Licence Générale et/ou un Master (hors mention Psychologie), les membres de la Commission souhaitent que les candidat.e.s aient déjà validé une L3 (ou équivalent L3) et fournissent tous les relevés de notes ET le diplôme attestant de cette obtention,
 - ✚ il sera également examiné les situations des candidat.e.s ayant suivi un parcours LAS (Licence Accès Santé), existant depuis 2021-2022, en lien avec les mentions précédemment évoquées pour une demande d'admission en L2, ainsi que la situation des étudiant.e.s inscrit.e.s dans une Licence comportant un portail intégrant la Psychologie en L1,
 - ✚ pour les candidats ayant déjà obtenu une Licence Professionnelle, un BTS, une Licence Professionnelle-BUT (ou antérieurement un DUT), un Diplôme d'Etat (DE), un diplôme de Grandes Ecoles (commerce, ENS, etc.), un diplôme d'ingénieur, ou un diplôme de Sciences Po, les membres de la Commission souhaitent que les candidat.e.s produisent le diplôme ET tous les relevés de notes attestant de cette obtention.
 - ✚ les candidat.e.s sont informé.e.s que le dépôt d'un dossier ne vaut pas acceptation de la demande, seul l'examen du dossier par la Commission pédagogique permettra d'émettre un avis favorable ou défavorable.

Le cas général des validations, suite à une demande d'admission en L2, est que la VAC se traduit par la note de 10/20, affectée du coefficient correspondant (=nombre d'ECTS) dans les relevés de situation universitaire, et cette note sera prise en compte pour tout calcul de moyenne (adoptée par le CA du 5 juin 2007). Avant de déposer sa candidature pour la demande d'admission en L2 ou L3, chaque candidat.e doit bien prendre la mesure de l'impact que cela peut avoir ensuite sur l'examen d'un dossier de candidature (par exemple candidature en Master, etc.).

L'appréciation de l'adéquation du dossier des candidat.e.s à la demande d'admission en Licence mention Psychologie à l'Université Toulouse – Jean Jaurès relève de la compétence pédagogique souveraine du jury de la Commission d'Admission VES-VA85/VAP de l'UFR de Psychologie. C'est pourquoi il n'existe pas de procédure de recours contre la décision du jury dès lors que celui-ci a délibéré de façon régulière. Le principe de souveraineté du jury ne peut être mis en cause quand bien même la décision (favorable ou défavorable) apparaîtrait différente de l'appréciation réalisée par la.le candidat.e elle.lui-même.

En complément, quelques exemples de réponse à des questions fréquemment posées :

- Est-ce qu'un diplôme en Droit ou Economie ou Lettres ou Langues relève des secteurs de formation et d'emplois mentionnés ? ⇒ Non
- Est-ce qu'un diplôme en Sociologie, Sciences de l'éducation, MEEF (ou antérieurement IUFM) relève des secteurs de formation et d'emplois mentionnés ? ⇒ Oui
- Je suis actuellement en L1 (hors mention Psychologie), est-ce que je peux déposer une demande d'admission VES ? ⇒ Non, vous devez passer par Parcoursup
- Est-ce que je peux déposer une lettre de motivation manuscrite ? ⇒ Non
- Je n'ai pas tous mes relevés de notes ou diplômes, comment puis-je faire ? ⇒ Après avoir bien cherché, prenez contact avec l'université ou la structure dans laquelle vous étiez inscrit.e pour obtenir des duplicatas. **Pour toutes les formations que vous souhaitez faire prendre en compte, il est nécessaire de joindre tous les relevés de notes ET le diplôme des années antérieures.**
- Je ne sais pas transformer mon CV / ma lettre de motivation depuis mon traitement de texte en PDF : voir ci-contre quelques possibilités, liste non exhaustive. La mention « format indiqué » pour nommer vos fichiers correspond au fait qu'ils comportent vos n° eCandidat-Nom-Prénom
- Je veux déposer mes documents, mais ils sont en format image et je ne sais pas comment faire pour les mettre en PDF. Pouvez-vous m'aider ? ⇒ Vous pouvez utiliser un logiciel gratuit pour fusionner ou compresser vos documents : voir ci-contre quelques possibilités, liste non exhaustive

Comment enregistrer mon fichier au format pdf ?

- avec **Word** : faites « enregistrer sous », sélectionnez « pdf », saisissez le nom de fichier selon le format indiqué et enregistrez votre fichier.
- avec **Google Docs** : allez dans l'onglet « Fichier », puis sélectionnez « Télécharger au format », choisissez « PDF », saisissez le nom de fichier selon le format indiqué et enregistrez votre fichier.
- avec **Open Office Writer** (Libre Office) : odt : ouvrez le menu « Fichier », sélectionnez « Exporter au format PDF » ou « Exporter comme pdf », saisissez le nom de fichier selon le format indiqué et enregistrez votre fichier.
- avec **Pages** (sur Mac) : allez dans l'onglet « Fichier », puis sélectionnez « Exporter vers », choisissez le format de fichier (PDF), saisissez le nom de fichier selon le format indiqué et enregistrez votre fichier.
- avec **Libre Office** : allez dans l'onglet « Fichier », puis sélectionnez « Exporter vers », choisissez le format de fichier (PDF), saisissez le nom de fichier selon le format indiqué et enregistrez votre fichier.



RAPPEL DU CALENDRIER, DES MODALITÉS ET DES CRITÈRES DE DEPOT DES DEMANDES D'ADMISSION VES

Début de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : 9 mai 2025

Fin de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : 9 Juin 2025

Pour limiter et anticiper les problèmes de connexion ou de dépôt des pièces, n'attendez pas le dernier moment pour **valider et transmettre votre candidature.**

Vous souhaitez déposer un dossier de **demande d'admission pour un accès direct en Licence 2 (L2) Psychologie Professorat des Écoles**, et vous êtes dans une des situations suivantes :

- 1- Vous demandez que l'on reconnaisse l'équivalence de vos diplômes, français ou étrangers, pour entrer dans la formation souhaitée.

Exemple : vous êtes titulaire d'un BTS et vous souhaitez accéder directement en Licence 2. Le jury prononcera exclusivement une entrée en L2 sans validation partielle d'une ou plusieurs UE. Tout.e candidat.e autorisé.e à s'inscrire en L2, au moment de l'inscription pédagogique, devra s'inscrire à toutes les Unités d'Enseignement de l'année de référence sans exception. Par ailleurs, le jury ne rend qu'une seule décision sans aucune autre alternative que celle de l'année d'admission pour laquelle vous déposez votre dossier. **Aucune autre proposition ne vous sera faite.** En d'autres termes, vous serez autorisé.e à vous inscrire dans la formation accordée par le jury ou vous serez tout simplement refusé.e.

Pour des raisons pédagogiques et dans la perspective d'une candidature en Master, il est conseillé de déposer une demande en Licence 2.



ATTENTION : Pour les candidat.e.s ayant obtenu une Licence Générale et/ou un Master (hors mention Psychologie), les membres de la Commission demandent que les candidat.e.s aient déjà validé une L3 (ou équivalent L3) et fournissent tous les relevés de notes ET le diplôme attestant de cette obtention.

- 2- Vous demandez que l'on valide les semestres acquis en licence dans une autre Université française afin de poursuivre vos études dans le même diplôme à l'UT2J (changement d'établissement).

Exemple : vous avez obtenu les deux semestres de la 1^{ère} année de Licence de psychologie à l'Université de Bordeaux et vous souhaitez poursuivre en 2^{ème} année de Licence de psychologie à l'UT2J. Cette démarche rentre dans le cadre des TRANSFERTS.



ATTENTION, si vous n'êtes pas en possession de tous les justificatifs au moment du dépôt du dossier de candidature, l'ensemble des justificatifs devra impérativement être fourni au moment de votre inscription administrative, à la date de clôture des inscriptions via PJ WEB (**avant le 11 juillet 2025**).

Dans le cas où le.la candidat.e ne peut pas fournir l'ensemble de ces justificatifs, il.elle se verra refuser l'inscription dans le cursus.

- 3- Vous avez des acquis partiels obtenus exclusivement à l'UT2J avant 2016 et vous souhaitez reprendre le même cursus.

Exemple : vous étiez inscrit.e en 1^{ère} année de Licence de psychologie en 2014-2015 à l'UT2J, vous avez validé une ou plusieurs UE et vous souhaitez vous réinscrire en 1^{ère} année de Licence de psychologie.

Les contenus du diplôme (=maquette d'accréditation) ayant changé à plusieurs reprises (notamment en 2016 et 2021), le jury appliquera des mesures transitoires. Certaines UE que vous avez validées ne sont peut-être plus dans le même semestre. Vous aurez peut-être plusieurs UE à repasser. Les mesures transitoires font l'objet d'une notification qui doit être fournie lors de l'inscription pédagogique.

Dans les cas 2 et 3, **le jury prononcera une entrée en L2 mais sans validation partielle d'une ou plusieurs UEs.**

Le cas général des validations, suite à une demande d'admission en L2, est que la VAC se traduit par la note de 10/20, affectée du coefficient correspondant (=nombre d'ECTS) dans les relevés de situation universitaire, et cette note sera prise en compte pour tout calcul de moyenne (adoptée par le CA du 5 juin 2007). Avant de déposer sa candidature pour la demande d'admission en L2 ou L3, chaque candidat.e doit bien prendre la mesure de l'impact que cela peut avoir ensuite sur l'examen d'un dossier de candidature (par exemple candidature en Master, etc.).

N.B : la décision du jury donne lieu à l'établissement d'une notification de validation qui n'est valable que pour l'année 2025-2026. En l'absence d'inscription sur l'année de référence, la décision devient donc caduque.

Compte-tenu des délais de traitement, il est conseillé de déposer la demande **le plus tôt possible.**

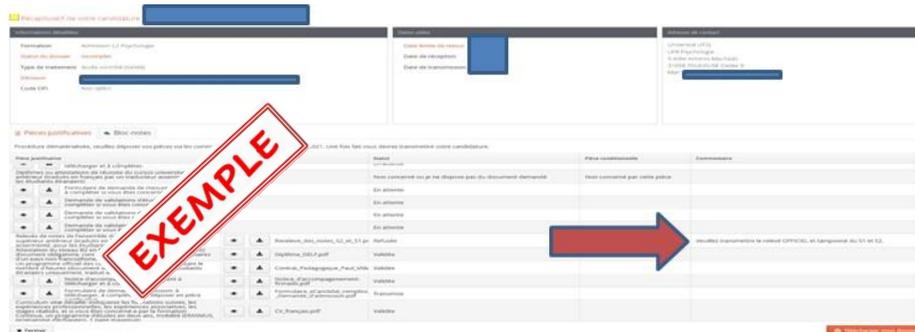
Pour valider votre candidature, une fois l'ensemble des documents déposés sur eCandidat, vous devez cliquer sur « Transmettre la candidature » au plus tard le 09 juin 2025.

COMPOSITION ET DÉPÔT DES CANDIDATURES – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Le dossier est totalement dématérialisé. Aucun dossier papier ne sera accepté. Il est impératif de respecter le format du fichier et de le compléter numériquement. Tout fichier qui ne sera pas au format initial pdf remplissable pourra être rejeté s'il s'avérait illisible ou inaccessible. Pour cela il est fortement conseillé d'utiliser **le logiciel Adobe Acrobat Reader** pour remplir les formulaires. Vous trouverez un lien de téléchargement gratuit : <https://get.adobe.com/fr/reader/>



- ➡ Si votre dossier est **complet**, vous serez informé par mail (veuillez vérifier dans vos SPAM).
- ➡ En cas de **dossier incomplet**, vous recevrez un seul message (veuillez vérifier dans vos SPAM) vous informant que votre dossier est incomplet. **Vous aurez alors 48 heures pour vous connecter à eCandidat et verser la pièce ou les pièces manquantes précisées dans la mention « commentaire » en face de chaque pièce justificative** (si nécessaire, utiliser la barre de défilement du bas, vers la droite pour voir le commentaire). *Si vous rencontrez des difficultés, veuillez vous reporter à "Assistance" dans le menu de gauche.*



Si le dépôt n'est pas opéré dans ce délai de rigueur le dossier sera classé « incomplet ». Les mails de demande de l'état du dossier et les mails pour déposer des pièces complémentaires en dehors de la période de dépôt ou de la plateforme ne seront pas traités. Aucune relance ne sera faite. Aucun document ne sera pris en compte après la fermeture de la plateforme. **Chaque dossier de candidature comporte les pièces justificatives suivantes :**

LES PIÈCES OBLIGATOIRES A DEPOSER EN PIÈCES JUSTIFICATIVES AU DOSSIER : vous devez fournir impérativement ces pièces pour pouvoir déposer et transmettre votre dossier de candidature :

- Copie recto-verso de votre pièce d'identité (carte d'identité nationale ou passeport)
- Fiche « **Professorat des écoles** » : à télécharger, compléter et signer
- « **Règlement de la procédure et conseils aux candidat.e.s** » : à télécharger, dater et signer
- **Lettre de motivation dactylographiée**
- **Fiche parcours post-bac** : à télécharger, remplir, dater et signer (doit présenter strictement les mêmes éléments que ceux déposés en pièces justificatives dans les rubriques Diplômes et Relevés de notes)
- **Curriculum vitae détaillé** (modèle libre)
- **Tous les diplômes ou attestations de réussite du cursus universitaire antérieur tamponnés et signés** mentionnés dans la fiche parcours post-bac (traduits en français par un traducteur assermenté pour les étudiants étrangers et attestation de comparabilité)
- **Tous les relevés de notes de l'ensemble du cursus post-bac tamponnés et signés** mentionnés dans la fiche parcours post-bac (traduits en français par un traducteur assermenté : la traduction en français concerne uniquement les étudiants titulaires de diplômes étrangers), **notification de validation d'études supérieures antérieure ou notification de validation d'acquis antérieure**, etc. **Pour les candidat.e.s inscrit.e.s en L1 Psychologie en 2024-2025, joindre également le certificat de scolarité de l'année en cours.**
- **Programme officiel des cours suivis à l'université précisant le nombre d'heures** (document obligatoire concernant uniquement les étudiants étrangers, traduit en français)
- **Autre justificatif : Tous documents susceptibles d'appuyer votre candidature** (attestations de niveau en langues étrangères ; lettre de recommandation ; séjours à l'étranger ; stages ; emplois...) / Bénévole - Syndicale - Élu local, attestation signée par deux personnes de l'association ou du syndicat, ayant pouvoir ou délégation de signature / Volontaire, attestation de l'organisme employeur, contrat de volontariat associatif, service civique, etc.
- **Attestation du niveau B2 en français** (TCF ou TEF ou DALF récent) : document obligatoire qui concerne uniquement les étudiants étrangers originaires d'un pays non francophone.
- **Autre justificatif : tous documents pertinents susceptibles d'appuyer votre candidature**

Pour valider votre candidature, une fois l'ensemble des documents déposés sur eCandidat, vous devez cliquer sur « Transmettre la candidature » au plus tard le 9 juin 2025.

ADMISSIBILITÉ OU REFUS - INSCRIPTION

➔ Admission acceptée

A l'issue de la tenue du jury commun entre la majeure Psychologie et la mineure « Professorat des écoles », vous recevrez un mail (veuillez vérifier dans vos SPAM), vous indiquant que le jury vous autorise à vous inscrire dans la formation demandée. **Vous devez vous connecter** à l'application eCandidat afin d'indiquer si vous **acceptez d'intégrer la formation ou si vous y renoncez**. L'absence de confirmation dans le **délai de 72 heures à la réception du mail** sera considérée comme un **désistement définitif** et aucune inscription ne vous sera proposée dans cette formation.



Ce mail constitue un prérequis obligatoire qui vous sera demandé lors de votre inscription administrative et pédagogique, vous devez l'imprimer dès maintenant.

Après avoir accepté sur [eCandidat](#) d'intégrer la formation, vous recevrez un nouveau mail, vous indiquant la procédure à suivre pour vous inscrire.

NB : La décision du jury n'est valable que pour l'année universitaire 2025-2026.

- ⚠ Pour les candidat.e.s inscrit.e.s en licence de psychologie en 2024-2025 dans une autre université et souhaitant un changement d'établissement, **l'admission sera prononcée sous réserve** de l'obtention d'un semestre ou de plusieurs semestres. Vous devrez fournir **tous vos relevés de notes de l'ensemble du cursus tamponnés et signés de la session 1 et 2 en les adressant avant le vendredi 11 juillet 2025 à ves.psycho@univ-tlse2.fr** (votre courriel devra comporter impérativement en objet vos n° eCandidat, nom et prénom). (ex : vous êtes inscrit.e en L1 de psychologie à Bordeaux et vous souhaitez candidater en L2 à l'UT2J. Lors du dépôt des pièces justificatives, vous n'aurez qu'en votre possession le relevé de notes du semestre 1. Après vérification de l'obtention ou non du semestre 2, **vous recevrez la notification des semestres hors UT2J par mail** à la suite de votre inscription administrative. **Vous devez l'imprimer et la fournir lors de votre inscription pédagogique**).

➔ Admission refusée

A l'issue de la tenue du jury commun entre la majeure Psychologie et la mineure « Professorat des écoles », vous recevrez un mail (veuillez vérifier dans vos SPAM), vous indiquant que le jury a le regret de vous informer que votre candidature n'a pas été retenue. Le jury n'accorde donc aucune validation et ne vous autorise pas l'entrée en formation.

Le motif du refus sera indiqué sur votre espace [eCandidat](#) à la rubrique « Décision ».

Recapitulatif de votre candidature

| Informations générales | Autres infos | Adresse de contact |
|--|---------------------------------|---|
| Formation: L2 Psychologie | Date limite de retour: [] | Service de la Formation Continue |
| Statut du dossier: Complet | Date de réception: [] | 5 Allées Andréo Michéas |
| Type de traitement: Accès candidat (dossier) | Date de mise à disposition: [] | 31000 TOULOUSE 9 |
| Décision: Décision définitive - Intégration immédiate du cursus sous réserve de la formation | | Tel. : 05 61 50 37 78 |
| Code ORI: Non défini | | Mail : ves@univ-tlse2.fr |

⚠ N'oubliez pas de consulter l'onglet Informations complémentaires

📁 Pièces justificatives | Informations complémentaires | Billet notes

Procédure dématérialisée, veuillez déposer vos pièces via les commandes du tableau avant le 08/04/2025. Une fois fait vous devez transmettre votre candidature.

| Pièce justificative | Fichier | Statut | Pièce conditionnelle | Commentaire | Modification statut |
|---|---------------------------------------|-----------|----------------------|-------------|---------------------|
| Formulaire d'informations complémentaires à télécharger, compléter et déposer en pièce justificative | formulaire_informations_2023_VA03.pdf | Transmise | | | |
| Fiche consentement à téléchargement, compléter et déposer en pièce justificative | fiche_consentement_et_candiga.pdf | Transmise | | | |
| Justificatifs qui attestent des parcours professionnels ou extra-professionnels (exemple : contrat de travail, attestation d'emploi, certificat de travail, bulletins de salaires, etc.) | attestation_de_mise_en | Transmise | | | |
| Une lettre de motivation dactylographiée, vous trouverez une aide à la rédaction de votre lettre dans le fichier joint | LETRE_MOTIVATION_C | Transmise | | | |
| Une copie de la preuve du versement d'un montant de 130 euros, correspondant à la prestation de conseil et aux frais de gestion du dossier de demande de validation des acquis | justificatif_versement_130€ | Transmise | | | |
| Une copie recto-verso de votre pièce d'identité (carte d'identité nationale ou passeport) | carte_identite_copie.pdf | Transmise | | | |
| Relevés de notes de l'ensemble du cursus point que tamponnés et signés (produits en français par un traducteur agréé), pour les étudiants titulaires de diplômes étrangers uniquement. Diplômes ou attestations de réussite du cursus universitaire | relevés_de_notes_francais.pdf | Transmise | | | |

LES VOIES DE RECOURS

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente notification la contestation de la décision, peut prendre la forme :

1. d'un recours administratif auprès de la présidence de la commission d'admission (recours.vesva.psycho@univ-tlse2.fr)
2. d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse | 68 rue Raymond IV - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 – (greffe.ta-toulouse@juradm.fr).

Par ma signature, je certifie avoir pris connaissance de tous les éléments ci-dessus (pages 1/5 à 5/5 de ce document), les avoir compris et les accepter.

Le :

Signature :